

Table ronde Collège de France 26 novembre 2026

L'égle dignité. Chemins croisés d'une pensée partagée

Mireille Delmas-Marty et Paul Bouchet

Table ronde Modératrice Christine Lazerges

Sous le titre « La rencontre de deux pensées », Geneviève Giudicelli-Delage nous a admirablement fait vivre le cheminement de deux pensées. L'une, celle de Mireille Delmas-Marty dans la construction d'une œuvre dès la fin des années 1970, l'autre, celle de Paul Bouchet dans des engagements et des actions sans discontinuité dès la fin de la seconde guerre mondiale.

L'œuvre de Mireille Delmas-Marty se déroule à l'image d'un long parchemin en des milliers de pages qui s'emboîtent les unes dans les autres, c'est un magistral lego ou plutôt des modèles et des systèmes synthétisés en une boussole : la boussole des possibles, comme elle le dit elle-même.

L'œuvre de Paul Bouchet, utopiste et pragmatique, se dessine en des pages et des pages d'illustrations par des actions toujours collectives de terrain ou des pensées croisées, de la résurrection du château de Goutelas à la présidence d'ATD Quart Monde en passant par la présidence de la CNCDH et d'autres responsabilités encore. Un seul livre « *Mes sept utopies* »¹ où tout est dit de l'exigence de justice fondée sur l'égle dignité. La sixième utopie de Paul Bouchet est peut-être la plus utopique, elle porte pour titre « Au côté des plus pauvres ».

Claire Hédon, défenseure des droits mais auparavant présidente d'ATD Quart Monde, nous a dit la force de conviction de Paul dans les effets révolutionnaires qui pourraient être ceux d'une égle dignité des êtres humains acceptée et vécue.

Avant de vous écouter les uns et les autres, puis de débattre, un instant remontons à nouveau le temps jusqu'en 1981, première étape de chemins croisés et de regards croisés de Paul et Mireille.

1981 fut pour beaucoup d'entre nous une grande date. Je salue à cet égard la présence de Nicole Questiaux, Conseillère d'Etat, présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme mais aussi ministre de la Santé et de la Solidarité sous François Mitterrand dans son premier gouvernement. Cette date, 1981, fut aussi pour Mireille et Paul une date capitale comme nous l'a rappelé Geneviève Giuducelli-Delage, celle de leur rencontre dans une commission de révision du code pénal très bien composée par son président Robert Badinter, garde des Sceaux dans ce même gouvernement. La détermination de Robert Badinter, « *Un juriste en politique* » pour reprendre le titre donné par Paul Cassia à son ouvrage² permet à la commission de voir ses travaux aboutir malgré les aléas des alternances politiques et grâce à la parfaite connaissance du garde des Sceaux Robert Badinter des arcanes de la procédure

¹ Paul Bouchet, *Mes sept utopies*, Les éditions de l'Atelier, 2012.

² Paul Cassia, *Robert Badinter, Un juriste en politique*, Fayard 2009

parlementaire. Le premier thème d'échanges entre Paul et Mireille fut donc la construction d'un code mais aussi le sens du droit pénal, le sens de la peine et d'une politique criminelle à élaborer. L'égalité dignité est déjà là en filigrane.

Souvenirs quelques instants : de Mireille, je fus collègue en des temps beaucoup plus anciens, et tout de suite amie, dès notre nomination comme assistantes quelques mois à l'ancienne Faculté de droit de Paris devenue Paris 1 et Paris 2 en 1968. Suivant nos directeurs de thèse c'est à Paris 2 que nous avons commencé à enseigner et à débattre sur tant de sujets en droit pénal mais pas encore sur « L'égalité dignité », plutôt sur le respect de la dignité des acteurs du procès pénal puis de politique criminelle. La notion de dignité seule, on l'a dit, est plus floue, plus protéiforme, plus difficile à cerner que l'égalité dignité. Combien Paul Bouchet avait raison de convaincre Mireille Delmas-Marty et bien d'autres de parler et de comprendre la force de « l'égalité dignité ».

L'un et l'autre mesuraient parfaitement que la DUDH adoptée en 1948 marquait un virage non seulement en élargissant le champ des libertés et droits fondamentaux des droits civils et politiques aux droits économiques, sociaux et culturels, mais encore en les inscrivant dans l'égalité dignité des êtres humains. L'un et l'autre avaient la conviction qu'« un nouvel ordre international était dorénavant fondé sur l'éthique des droits de l'homme, *cette philosophie première* » selon l'expression d'Emmanuel Levinas. Redisons-le malgré le chaos actuel.

Je ne résiste pas en ouvrant cette table-ronde au plaisir de relire l'article 1^{er} de la DUDH sur lequel Paul Bouchet a écrit de très belles pages dans « *Mes sept utopies* » : « **Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité** ».

Ce n'est pas la dignité qui est introduite dans ce texte mais l'égalité dignité et le lien entre égalité dignité et fraternité. Sans ambiguïté aucune la dignité n'est pas un droit parmi d'autres mais un principe surplombant, métajuridique comme le démontre si bien Muriel Fabre-Magnan ³.

Geneviève Giudicelli-Delage, l'a rappelé « Proclamer l'égalité dignité, c'est aussi considérer un rapport d'altérité : la dignité n'est pas un rapport de soi à soi, c'est un rapport à autrui »⁴. Les sept utopies de Paul Bouchet se déclinent en rapports à autrui. Claire Hédon dans sa mission de défenseuse des droits trace ce chemin. Il fut choisi dès la toute fin de la guerre de 1940 par l'étudiant en droit Paul Bouchet, le jeune avocat puis dans toutes les missions et responsabilités qui lui furent confiées.

Cet après-midi le fil rouge de notre table-ronde est d'illustrer la force qui pourrait être celle de l'égalité dignité.

Alain Supiot, universitaire, professeur émérite au Collège de France, évoquera ses réflexions sur « L'égalité dignité des cultures ». Le nom qu'il avait choisi pour sa chaire au Collège de France à lui seul renvoie implicitement à l'égalité dignité : « Etat social et mondialisation. Analyse juridique des solidarités ».

³ Muriel Fabre-Magnan « Le statut juridique du principe de dignité » *Droits* 2013, p.167 et s.

⁴ Geneviève Giudicelli-Delage, Pour l'égalité dignité, *revue Délibéré*, n°5, 2018

Bruno Tardieu, volontaire permanent d'ATD Quart Monde a particulièrement bien connu Paul Bouchet tout au long de sa présidence d'ATD Quart Monde. L'ouvrage de Bruno Tardieu, sous le titre : « *Pour une nouvelle philosophie sociale, transformer la société à partir des plus pauvres* »⁵ révèle immédiatement des convictions sur les conséquences qui devraient être celles du principe d'égalité. Nous avons tenté lorsque je présidais la CNCDH d'organiser avec ATD Quart Monde une université populaire sur le thème de l'éducation. Elle se tint dans un amphi de Paris 1 place du Panthéon, elle fut préparée par des membres de la CNCDH et en particulier celles et ceux qui représentaient ATD Quart Monde. Ce fut passionnant et émouvant de comprendre combien nous apprenions de l'écoute des plus pauvres. Bruno Tardieu le dira.

Nicolas Guillou, juge à la Cour pénale internationale, subissant actuellement avec d'autres de lourdes sanctions des Etats-Unis pour être un juge indépendant et impartial, ne pouvait pas choisir d'autre titre pour son intervention que « L'égal traitement des accusés devant les juridictions internationales ». Ambition aussi nécessaire que difficile.

Julie Alix, professeure de droit pénal à l'Université Paris Nanterre, étudiante puis collègue mais surtout amie, pense non plus la politique criminelle au singulier mais au pluriel une politique criminelle éclatée en politiques criminelles au pluriel selon le type d'infractions et le degré d'atteintes à l'Etat de droit, au-delà même d'un simple dédoublement de la procédure pénale. En grande spécialiste des questions de terrorisme et d'états d'urgence, elle nous dira le risque de porter lourdement atteinte à l'égalité.

Avant le débat et la conclusion de **Françoise Tulkens**, que nous sommes tant ici à connaître et à nous réjouir de la présence, nous écouterons en visioconférence la contribution à ce colloque de **Lu Jianping** portant pour titre « Regards croisés sur les atteintes à la dignité de la personne humaine et le droit chinois contemporain ». Je ne peux pas me priver de dire qu'il fut à l'Université de Montpellier l'un de mes plus brillants étudiants et doctorants. Parlant peu français à son arrivée, un an plus tard il parlait parfaitement et soutint une belle thèse sur la Défense sociale nouvelle préparée en quatre ans. Je ne peux pas non plus me priver de dire que je regrette infiniment que ce grand professeur de droit pénal en Chine n'ait pas eu la possibilité de se joindre à nous autrement que par écran interposé.

Merci infiniment à tous les intervenants de cette table ronde.

⁵ Bruno Tardieu, « Pour une nouvelle philosophie sociale, transformer la société à partir des plus pauvres », 2023